

Les Cordeliers 1, rue Aspirant Jan 05105 BRIANÇON cedex Tél. 04 92 21 35 97 Fax 04 92 20 38 90 accueil@ccbrianconnais.fr www.ccbrianconnais.fr



DELIBERATION

N°2012-141 du 2 octobre 2012

OBJET: Facturation et tarification des Professionnels sur les déchetteries du territoire de la CCB

Rapporteur ; M. Henry Raoux

Le 02 octobre 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 26 septembre 2012, en la salle du Conseil sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice: 37

Présents: 31 jusqu'à la délibération n°2012-120

32 à partir de la délibération n° 2012-121 et jusqu'à la délibération n° 20102-144 31 à partir de la délibération n° 2012-145

Nombre de pouvoirs : 1 jusqu'à la délibération jusqu'à la délibération

nº 2012-144

2 à partir de la délibération n° 2012-145

Nombre de votes : 32 jusqu'à la délibération n° 2012-120

33 à partir de la délibération n° 2012-121

M. Xavier CRET est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents: Mme Renée PETELET, M. Yvon AIGUIER, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENAIRE (à partir de la délibération n° 2012-121), M. Philippe SEZANNE (jusqu'à la délibération n° 2012-144) Mme Claude JIMENEZ, Mme Mirelle FABRE, Mme Marie MARCHELLO, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, Mme Claudine FINE, Mme Christine VALLA,

- M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Christophe MARTIN, M. Guy HERMITTE,
- M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX,
- M. Philippe STOCKLI, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE,
- M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de collecte et traitement des déchets,

Vu la délibération du 4 octobre 2011 approuvant le règlement intérieur des déchetteries et validant la tarification d'accès aux professionnels.

Considérant les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre d'une pesée en déchetteries aux fins de facturation, et la nécessité de réaliser des investissements à cette fin (réalisation d'un pont bascule à Fontchristianne).

Considérant que le seul moyen, pour faire payer les professionnels avec un accès sur l'ensemble des déchetteries, en limitant les investissements, avec un minimum de contraintes est une facturation au m³ (volume).

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement en date du 17 septembre 2012,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 18 septembre 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

 Approuve le mode de facturation au volume des déchets des professionnels apportés en déchetterie suivant la grille des tarifs ci-après :

Type de déchets	Nouveaux tarifs en €/m3
Déchets recyclables (bouteilles, journaux, verre)	gratuit
Métaux ferrailles	2.24
DIB	40.35
Bois	8.80
Déchets Verts	5.28
Huiles Alimentaires	Refusé
DMS	585.99
cartons	Gratuit
Gravats	28 *
Pneus	Refusés
DEEE	Refusés

^{*}dans la limite de la contenance d'un véhicule de 3.5 T maximum, au-delà les gravats seront vidés au CET de Clot Jouffrey avec pesée et facturation à la tonne 20€/T.

 Approuve la modification du règlement intérieur des déchetteries joint en annexe intégrant la nouvelle tarification au volume, l'ouverture de l'ensemble des déchetteries aux professionnels, et précisant la nature des déchets professionnels acceptés en déchetterie.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président

Alain FARDELLA.

Date dépôt S.P.:

0 5 OCT. 2012

Date affichage:

0 9 OCT. 2012